

DÉLIBÉRATION N°2013-12-44

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 10 décembre 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET), M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (pouvoir de M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONO (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (pouvoirs de Mme Marie-Annick DUCHÊNE et de M. Laurent DELAPORTE), M. Thierry VOITELLIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de Mme Marie SENERS), M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME), M. Jean GUILBERT (pouvoir de Mme Pascale ROCHERON).

Absents excusés: M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Bernard DEBAIN (pouvoir à M. Christian MAMY), M. Jean-Roch GAILLET (pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (pouvoir à M. Frédéric BUONO), M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER), M. Laurent DELAPORTE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Erik LINQUIER, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS (pouvoir à Mme BOURACHOT-ROUCAYROL), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Jean GUILBERT), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 3 décembre 2013 Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2013

> Nombre de conseillers en exercice : 74 Nombre de membres présents : 56 Nombre de pouvoirs : 10 Excusés : 8

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20131210-20131244ENV-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013

N° de l'ordre du jour :

2013.12.44: Convention de reprise pour les métaux et les cartons issus des déchèteries intercommunales de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CA VGP) et de l'Ecopoint de Bièvres.

□ Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu la délibération n°2012-04-09 relative à la signature des conventions diverses de reprise pour les métaux, le carton et le textile issus de la déchèterie de Bois d'Arcy et de l'Ecopoint de Bièvres ;

Les métaux et les cartons déposés dans les déchèteries intercommunales ont une valeur économique et peuvent être vendus à des repreneurs dans le cadre d'une convention.

En avril 2012, deux conventions avaient été passées avec les entreprises CRP et Metalufer. Une meilleure offre vient a été faite en novembre 2013 par le groupement SEPUR/NICOLLIN. Cette nouvelle proposition permettra un gain estimé à 65 € HT la tonne pour les métaux et à 50 € HT la tonne pour le carton.

Il est proposé de résilier les conventions avec CPR et METALUFER et de passer une nouvelle convention avec le groupement SEPUR/NICOLLIN. Cette convention sera effective à compter du 12 avril 2014 ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil communautaire :

- 1) approuve les termes de la convention de reprise des cartons et des métaux issus des déchèteries intercommunales de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et de l'ECO POINT de Bièvres ;
- 2) autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir et tout document s'y rapportant ;
- 3) dit que les recettes sont inscrites au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'article 752 « revenu des immeubles» pour la reprise des métaux et carton.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président, Par délégation,

Olivier BERTHELOT